



**COMMUNE DE
SAINT-LEGER-LES-PARAY**



**REVISION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME**

DOSSIER D'APPROBATION



**3.2. PLAN DE ZONAGE
1/2500ème - Partie centrale**

Bureau
Natura
Environnement
Urbanisme

3.1.

Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour.	P.D.S. approuvé le : Modifié le : Modifié le : Mis à jour le : Mis à jour le :	13 octobre 1989 7 septembre 1990 14 janvier 1995 08 août 1995 25 novembre 1996
Le Maire.	Modifié le : Révision prescrite le : P.L.U. arrêté le :	09 février 1999 20 décembre 2001 29 juillet 2004
Pour copie conforme	Arrêté d'enquête publique du : Enquête publique du : au : P.L.U. approuvé le :	05 novembre 2004 29 novembre 2004 30 décembre 2004
Le Maire.		

LEGENDE

ZONES URBAINES :
UE : Extensions pavillonnaires récentes
UN : Noyaux d'habitat principaux de la commune (hameaux et écarts les plus importants desservis en assainissement collectif ou permettant un assainissement autonome)
UX : Zone d'activités

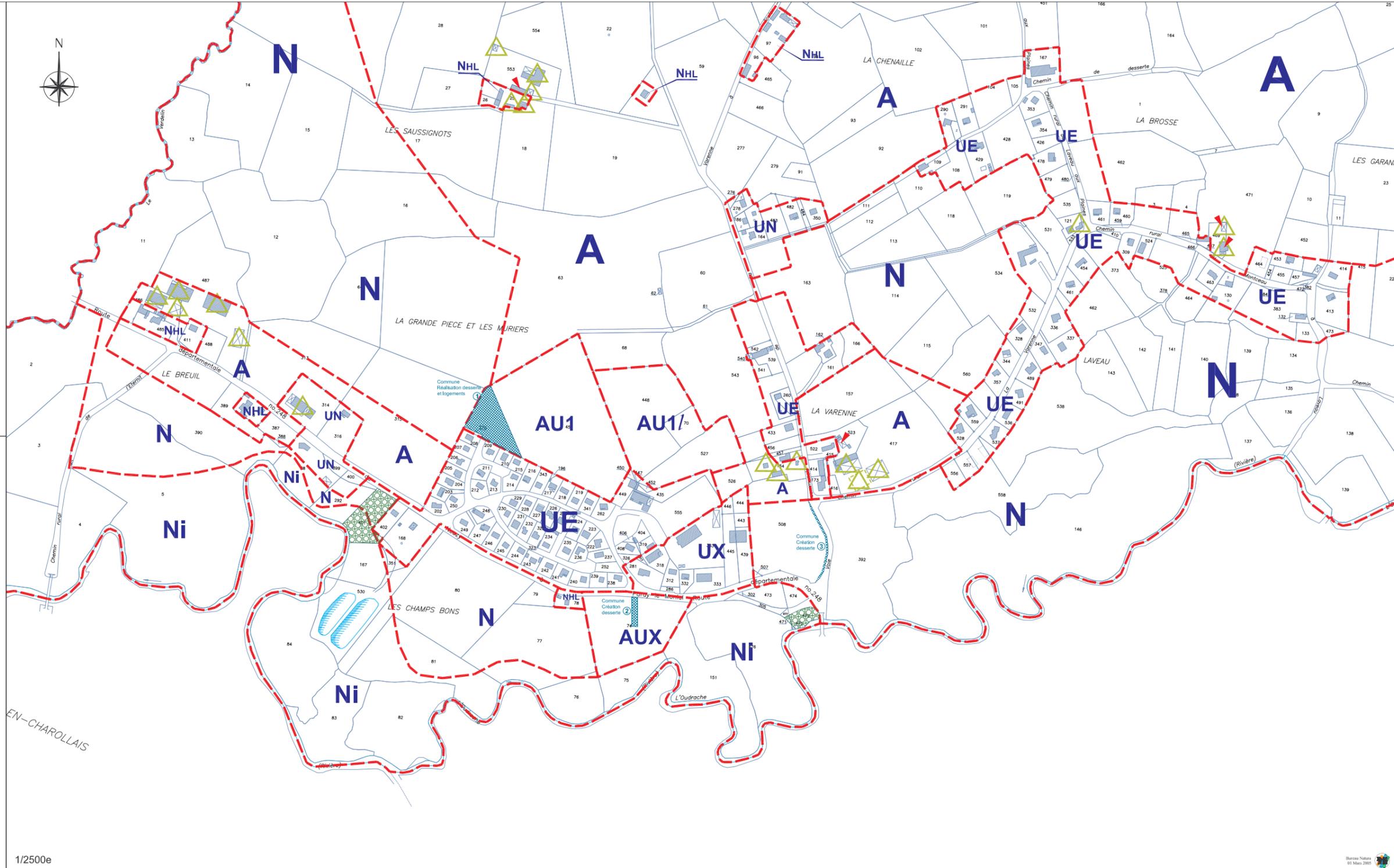
ZONES A URBANISER :
AU1 : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation, à vocation d'habitat
AU1/ : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation, à vocation de sports et loisirs
AUX : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation, à vocation d'activités

ZONE AGRICOLE :
A : Zone agricole

ZONES NATURELLES :
N : Zone naturelle
Ni : Secteur inondable de N
NHL : Secteur correspondant à des espaces de taille et de capacité d'accueil limités

"J" : Les secteurs des zones comportant un indice "J" correspondent aux parties du territoire communal soumises au risque d'inondation

- Bâtiment agricole
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L.123-3-1)
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé (E.B.C.)



1/2500e